

Chômage : le grand camouflage

L'Humanité 9 mars 2006

Depuis vingt ans, des modifications statistiques ont exclu une part grandissante des chômeurs des données officielles. Les chiffres mensuels ignorent un chômeur sur deux.

C'est l'histoire d'un grand camouflage, celui de l'ampleur réelle du chômage en France. En 1967, Georges Pompidou estimait que « si on atteint les 500 000 chômeurs en France, ce sera la révolution ». La suite devait lui donner tort. Dix ans plus tard, la barre du million était franchie. Aujourd'hui, celle des quatre millions est dépassée depuis longtemps, mais on n'en a jamais rien su. Car entre-temps les gouvernements ont pris une série de mesures pour modifier à la baisse le comptage des sans-emploi. À défaut de lutter contre le chômage, ils l'ont peu à peu minimisé, gommé, en tordant le thermomètre, pour atténuer les risques d'explosion. À tel point qu'aujourd'hui le chiffre officiel du chômage, commenté chaque mois, ne reflète qu'une faible partie de la réalité.

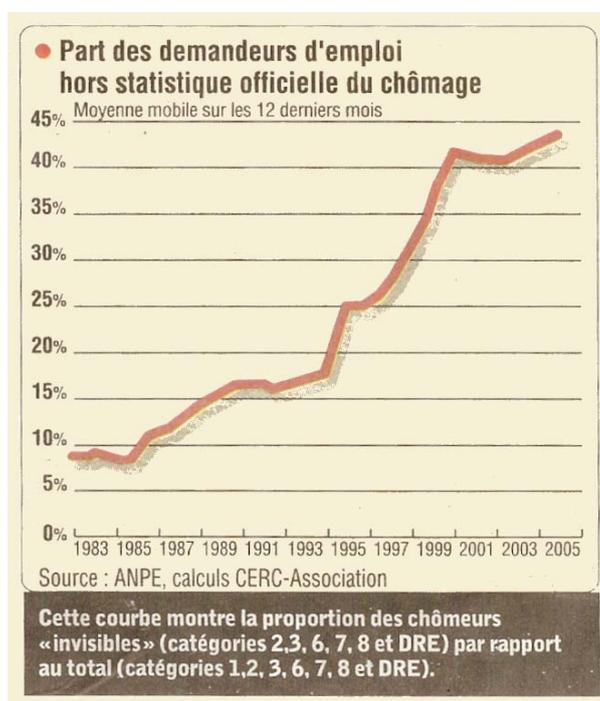
On ne compte plus les précaires

La première mesure date de 1977, époque où le chômage commence à s'installer dans le paysage social. L'ANPE se met alors à radier les chômeurs non disponibles immédiatement, par exemple les malades. Au début des années quatre-vingt, les chômeurs sont répartis en catégories de 1 à 5 (voir encadré), et seule la première sert de baromètre officiel. On ne compte donc pas les chômeurs qui cherchent un emploi à temps partiel ou temporaire (catégories 2 et 3), ni ceux en formation ou en maladie (catégorie 4). En 1985, premier grand « nettoyage » des listes, avec la création de la catégorie des « dispensés de recherche d'emploi » (DRE). Les chômeurs de plus de 57 ans, dont on estime qu'ils ont peu de chances de retrouver un emploi, se voient proposer, et refusent rarement, de ne plus être contrôlés par l'ANPE. Au passage, ils sortent des statistiques officielles du chômage. L'impact est d'abord limité, avec 80 000 DRE en 1986. Mais depuis la courbe n'a jamais cessé d'augmenter, jusqu'à 400 000 aujourd'hui !

Mais c'est en 1995 que l'on assiste au plus gros tournant dans la gestion de la statistique. Profitant du développement des emplois précaires que les chômeurs sont bien contraints d'accepter, le gouvernement décide de ne plus compter comme chômeurs ceux qui travaillent « trop ». Ainsi, les demandeurs d'emploi des catégories 1, 2 et 3, qui ont travaillé plus de 78 heures dans le mois, sont d'office déplacés vers les catégories 6, 7 et 8.

Grâce à ces manipulations, le nombre de chômeurs « invisibles », placés hors baromètre officiel, a explosé depuis dix ans. D'après Pierre Concialdi, économiste à l'IRES, l'effectif des catégories 2, 3, 6, 7, 8 et DRE a augmenté de 100 000 personnes entre 1993 et 1997, puis de 400 000 entre 1997 et 2001 et de 160 000 entre 2001 et 2005 (1). En 1985, un chômeur sur dix seulement était hors statistique officielle. Cette proportion augmente doucement jusqu'en 1996 (25 %), puis explose pour atteindre 41 % en 2001. Depuis elle progresse lentement, jusqu'à 43 % aujourd'hui.

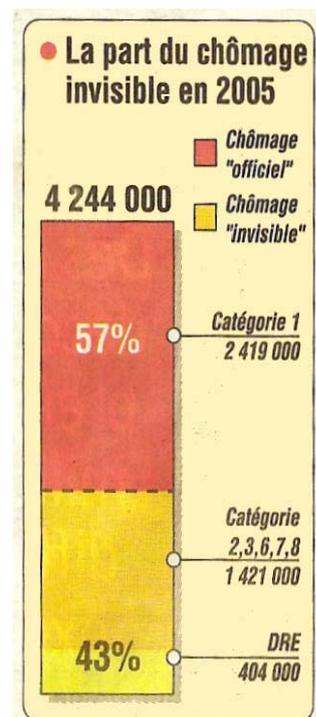
La poussée des catégories 6, 7 et 8 est due au boom de l'emploi précaire. Mais l'explosion des 2 et 3 s'explique par des pratiques volontaires dans les ANPE. « Pour dégonfler les chiffres, les directions locales ont incité les agents à basculer les chômeurs vers les catégories 2 et 3 », explique Margot Undriener, de la CGT-ANPE. « On ne tient plus compte de l'emploi voulu par le chômeur, mais de sa situation. » Par exemple, si une personne annonce en entretien qu'elle travaille à temps partiel, elle va être déplacée en catégorie 2 puisqu'on considère qu'elle n'est disponible que pour un autre temps partiel. Une autre doit se faire opérer dans quelques mois : elle n'est donc disponible que pour un emploi temporaire (catégorie 3) En parallèle, pour écrêter la courbe du chômage, l'ANPE a mobilisé d'autres outils comme les radiations, qui ont bondi de 5 000 par mois en 1995, à 34 000 aujourd'hui (voir ci-contre).



4,5 millions de chômeurs

Aujourd'hui, la catégorie 1 ne représente donc plus de 57 % des chômeurs. Quand, en 2005, le chômage officiel s'élève en moyenne à 2 419 000 personnes (catégorie 1), soit 9 % de la population active, il ignore 1 421 000 chômeurs des catégories 2, 3, 6, 7, 8, et 404 000 DRE. Le « vrai » chiffre du chômage est donc de 4 244 000, soit 15 % de la population active. En fait, on est encore loin du compte. À ce total, il faudrait ajouter les 160 000 chômeurs en formation ou en maladie donc pas disponibles immédiatement (catégorie 4). Et une partie de la catégorie 5 (110 000 personnes), où sont basculés les chômeurs en emploi aidé. Sans oublier les demandeurs d'emploi des DOM (160 000 pour la seule catégorie 1), exclus, de manière tout à fait arbitraire, des statistiques officielles chaque mois. On dépasse alors les 4,5 millions de chômeurs.

Comme le souligne Pierre Concialdi, le halo du chômage est bien plus large encore. Il comprend les chômeurs « découragés » qui, ne touchant pas ou plus d'allocation des ASSEDIC, ne voient plus l'intérêt de s'inscrire à l'ANPE après de longues années sans retrouver d'emploi. Une population difficile à estimer, mais on sait par exemple que, sur 1 million de érémisses, 40 % ne sont pas inscrits à l'ANPE. Le halo englobe aussi une partie des personnes à temps partiel en « sous-emploi », c'est-à-dire souhaitant travailler plus : selon l'INSEE, un quart de ce 1,2 million de salariées (ce sont des femmes à 80 %) n'est pas inscrit à l'ANPE. De même, 60 % des femmes au foyer, classées dans la catégorie des inactifs, aimeraient travailler. De quoi franchir la barre des 5 millions de chômeurs en France.



(1) « Des chômages de plus en plus invisibles », note de CERC-Association n° 10, juin 2001.

<http://www.bip40.org/fr/IMG/pdf/note10f.pdf>

Les Huit catégories de l'Anpe

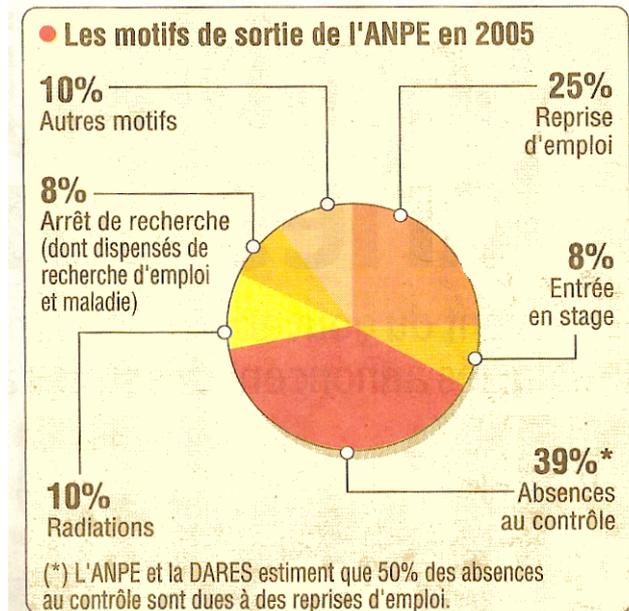
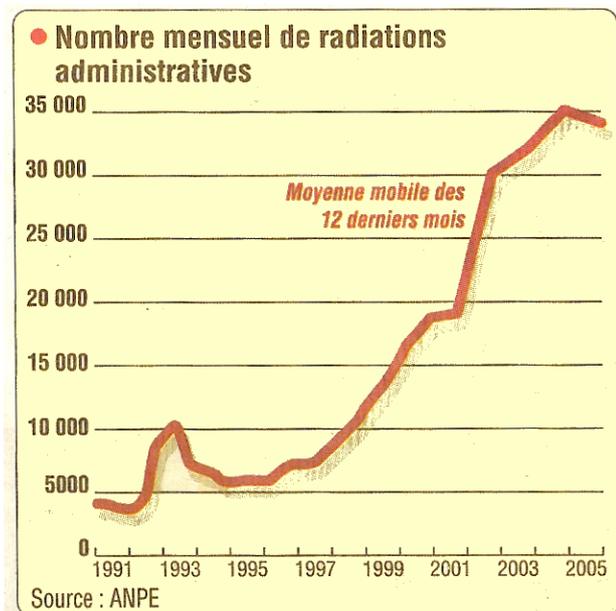
Les chômeurs qui s'inscrivent à l'ANPE sont répartis en huit catégories selon leur situation :

- Catégorie 1. Demandeurs d'emploi immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi en CDI à temps plein.
- Catégorie 2. Disponibles, à la recherche d'un CDI à temps partiel.
- Catégorie 3. Disponibles, à la recherche d'un emploi à durée déterminée, temporaire ou saisonnier.
- Catégorie 4. Demandeurs d'emploi en formation ou en maladie.
- Catégorie 5. Personnes ayant un emploi et à la recherche d'un autre emploi.
- Catégories 6, 7, 8. Regroupent respectivement les chômeurs des catégories 1, 2, 3 ayant exercé une « activité réduite » de plus de 78 heures dans le mois. Par exemple, si un chômeur inscrit en catégorie 1 travaille 100 heures dans le mois, il bascule dans la catégorie 6.
- Les « dispensés de recherche d'emploi » (DRE) sont des chômeurs âgés de plus de cinquante-cinq ou cinquante-sept ans à qui l'ANPE propose d'échapper à l'obligation de recherche d'emploi. Ils ne sont alors plus comptabilisés dans les chiffres officiels du chômage.

Radiations : sept fois plus en dix ans

La convocation systématique des chômeurs permet de faire baisser les chiffres.

Créée en 1967 pour assurer le « placement » des chômeurs, l'ANPE s'est peu à peu transformée en outil des gouvernements pour jouer sur les statistiques du chômage, notamment par le biais des radiations. L'explosion de leur nombre depuis dix ans est spectaculaire. De 5 000 par mois en 1995, on est passé à 34 000 actuellement. La mécanique est toute simple. Il suffit de convoquer de plus en plus systématiquement les chômeurs, sous prétexte de mieux les « accompagner », pour augmenter le nombre de radiations pour « non-réponse à convocation ». Même si ces personnes se réinscrivent, elles sont absentes des listes pendant un ou plusieurs mois, ce qui contribue à limer les statistiques. Au passage, une partie d'entre elles, en particulier les chômeurs longue durée découragés, ne va pas se réinscrire.



Les radiations ont connu un premier boom en 1998 avec le programme « nouveau départ », qui a consisté à convoquer tous les chômeurs longue durée, puis un second avec la mise en place du PARE en 2001. « Depuis le PARE, tous les chômeurs sont convoqués tous les six mois, témoigne Béatrice Playt, militante CGT de l'ANPE en Île-de-France. S'ils ne se présentent pas, une lettre d'avis de radiation est automatiquement envoyée par l'ordinateur, sans intervention d'un agent. » Ensuite, ils ont quinze jours pour se justifier et convaincre le chef d'agence d'annuler la radiation. « Officiellement, la direction affirme qu'il n'y a pas d'objectifs à tenir en termes de radiations, explique la cégétiste. Mais on sait qu'en moyenne, les radiations représentent 10 % des sorties de l'ANPE. Si une agence est à 5 %, le directeur va dire « ça ne va pas ». Il y a une pression globale pour faire baisser les chiffres du chômage. Nous avons même une prime annuelle en fonction des résultats. » Dans une lettre ouverte au directeur général de l'ANPE, en novembre dernier, Béatrice Playt recueillait des témoignages de collègues d'Île-de-France sur des radiations abusives décidées pour atteindre le « quota » officieux. Un fils dans le coma, un certificat médical, des problèmes à régler avec la banque, des problèmes de logement, et autres difficultés très courantes chez les chômeurs, n'ont pas été acceptées pour lever la sanction.

Deux mesures récentes risquent d'accélérer encore, à court terme, le rythme des radiations. Il s'agit du nouveau système de sanctions instauré l'été dernier par le gouvernement, qui prévoit des « petites » radiations de quinze jours pour refus d'emploi ou de formation. Et depuis janvier, l'ANPE met en place le suivi mensuel des demandeurs d'emploi. « Encore une fois, on va multiplier les non-réponses à convocations, déplore Mme Playt. Les chômeurs les plus en difficulté seront les plus touchés. Autre nouveauté, chaque agent aura son « portefeuille » de chômeurs. La direction va fixer des objectifs individuels de retour à l'emploi, qui vont le pousser à radier plus. » Le renforcement du contrôle pourrait inciter encore plus les chômeurs ne touchant pas les ASSEDIC (un sur deux), à renoncer à pointer à l'ANPE. Les sorties pour « absences au contrôle » augmentent déjà régulièrement.

2005 : une vraie fausse petite baisse

Le nombre de chômeurs a un peu reculé en 2005, surtout artificiellement.

En long et en large, le premier ministre Villepin et le ministre du travail Borloo se sont vantés d'avoir fait baisser le chômage en continu depuis avril dernier. La légère remontée au mois de janvier 2006 n'étant, selon eux, qu'un accident de parcours. Ainsi, le nombre de chômeurs inscrits en catégorie 1 a reculé de 127 000 personnes entre décembre 2004 et décembre 2005. Mais comme sur cette période, le secteur privé a créé seulement 65 000 emplois, la polémique a gonflé au fil des mois, syndicats et partis de gauche expliquant le recul du chômage plutôt par des manipulations statistiques et par les premiers effets des départs en retraite des baby boomers.

Difficile de s'y retrouver dans cette bataille de chiffres. Avant tout, la baisse que le gouvernement ose présenter comme une grande victoire doit être relativisée, vu ce que représentent 127 000 personnes sur plus de quatre millions de chômeurs réels. Ensuite, la baisse a commencé en avril, après un premier

trimestre de forte hausse. Ainsi, en moyenne sur les années 2004 et 2005, le chiffre du chômage de la catégorie 1 n'a baissé que de 20 000 personnes. Et pendant ce temps, l'effectif des catégories 2, 3, 6, 7, 8 augmentait de 74 000...

À partir d'avril pourtant, il y a bien une baisse de la catégorie 1 et, dans une moindre mesure, des autres catégories de l'ANPE. En fait, elle s'explique par l'addition de nombreux facteurs plus ou moins artificiels. D'abord, les premiers départs des générations du baby-boom ont grignoté le taux de chômage. Ensuite, si le secteur privé a créé un peu d'emplois, le plan Borloo, comportant de nouveaux emplois aidés (comme le CAE, contrat d'accompagnement vers l'emploi) à la place des anciens supprimés (CES, CEC), est monté en charge. À partir de juillet, le solde de créations de ce type d'emplois précaires et à temps partiel est redevenu positif pour la première fois depuis trois ans. À partir de juin, a pu jouer également, selon la DARES, la mise en place de la convention de reclassement personnalisé (CRP), qui retarde l'inscription des licenciés économiques comme chômeurs.

Si les radiations, tant décriées, ont baissé entre 2005 et 2004 (- 5 000 sur l'année), en revanche les « absences au contrôle » ont progressé (+ 55 000 sur l'année). Cette hausse des chômeurs qui ne pointent pas peut s'expliquer en partie par l'annonce du renforcement du contrôle pesant sur eux. De plus, en novembre, un problème informatique aux ASSEDIC a abouti à pointer comme absents une dizaine de milliers de chômeurs.

La DARES évoque également une « amélioration du système informatique de l'ANPE » depuis juin, permettant de « mieux repérer les chômeurs créateurs d'entreprise ou bénéficiaires d'un emploi aidé », et qui « pourrait expliquer une partie de la hausse des sorties de la catégorie 1 au troisième trimestre 2005 ». Selon nos informations, près de 130 000 personnes auraient ainsi été basculées des catégories 1, 2, 3, vers la catégorie 5.

Cent mille façons, par Maurice Ulrich

Sur les cent mille façons de tuer un homme, chantait voilà quelques années le Québécois Félix Leclerc, voici la plus efficace : c'est de le payer pour être chômeur. Que dirait-il aujourd'hui de ces centaines de milliers de chômeurs invisibles, sortis, pour faire illusion, des statistiques de l'ANPE. De ces centaines de milliers d'érémistes, d'hommes et de femmes qui ont même renoncé à retrouver un emploi parce que trop âgés, qui savent que l'ANPE ne leur en proposera aucun parce qu'ils sont trop jeunes, ou pas assez qualifiés ou trop qualifiés, ou quand ce sont des femmes, parce qu'elles ont élevé des enfants, parce qu'elles ont des enfants...

Il n'y a peut-être pas cent mille façons de sortir un chômeur des statistiques mais il y a toutes celles qui conduisent à ce constat : le chômage officiel n'est que la part émergée de la privation d'emploi, de l'interdit de travail. La réalité après trente ans, depuis les prémices de la montée sans précédent du chômage, c'est que l'opération camouflage, qui n'a jamais vraiment cessé, concerne aujourd'hui plus de deux millions de nos concitoyens. Dans la France de 2006, ce ne sont donc pas deux millions trois cent mille personnes qui sont victimes du chômage mais plus de quatre millions. Et encore faudrait-il ajouter à ce chiffre celui des femmes qui souhaiteraient travailler si les conditions étaient réunies. Au lendemain du 8 mars et des discours vertueux sur la parité, les bas salaires et la volonté des femmes d'être maîtresses de leur vie, ce n'est pas une petite question.

Voilà qui éclaire du même coup les refrains du MEDEF et de la droite sur cette France des 35 heures qui se prélassent, qui ne travaillent pas assez. Leur intention n'est en aucune manière de donner du travail aux chômeurs mais d'exercer en permanence une pression sur les actifs, pour ne pas dire un chantage. C'est bien le mot pourtant qui convient quand des PME, mais aussi des grands groupes de l'automobile, comme Renault, programment des gains de productivité mais n'annoncent aucune embauche. Pression sur les conditions de travail, pression sur les salaires, pression sur les garanties sociales.

Quelle pitoyable mascarade, alors, quand le premier ministre prétend que le CPE serait une chance pour l'emploi des jeunes, ils y voient clair et avec eux la majorité des Français. Le CPE, c'est une rotation accélérée d'une main-d'oeuvre soumise. C'est pour des centaines de milliers de jeunes le renoncement obligé à toute perspective d'emploi stable. C'est un enchaînement vers une vie de semi-travail sur fond de semi-inactivité. C'est à l'évidence grossir encore le chiffre de tous ceux qui sortiront des statistiques, qui n'y figureront pas ou qui renonceront d'eux-mêmes à leurs droits, par manque d, par lassitude face aux courses d'obstacles, par dégoût.

On glose à l'envi sur la crise du politique. Ce silence sur le continent englouti du chômage invisible devient un déni de citoyenneté. Le chômage mine le corps social, les solidarités, on sait que souvent il conduit au repli. Plus de quatre millions de citoyens privés de travail, c'est insupportable humainement, c'est une énormité au coeur de la République, c'est un défi à la justice. C'est aussi à l'opposé d'une vraie croissance. C'est par un étrange tour de passe-passe idéologique que le capitalisme entend imposer l'idée que l'économie, pour tourner rond, a besoin du chômage. Une croissance réelle, productrice de richesses pour tous, a besoin de tous, de sécurité, de formation, de certitude d'emploi au long de la vie. C'est-à-dire tout le contraire de ce que font aujourd'hui cette fausse majorité et son gouvernement.